



CHAUSSOY - EPAGNY HAINNEVILLE

n° 26

ALERTE SECHERESSE

Madame, Monsieur,

Les conditions hydrologiques et météorologiques que nous connaissons actuellement ont amené la Préfecture de la Somme à prendre un arrêté visant à préserver les ressources en eau de notre territoire.

La commune de CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE est concernée par ces préconisations. Les mesures suivantes sont prescrites :



Restrictions d'eau
renforcées

- ◆ L'arrosage des jardins potagers, jardinières, des plates-bandes fleuries publiques est autorisé à condition qu'il soit géré de manière économique et s'effectue avant 10h00 ou après 18h00.
- ◆ L'arrosage des pelouses implantées depuis plus d'un an, des espaces verts publics et privés, des arbustes est interdit.
- ◆ Le lavage des voitures est interdit hors des stations professionnelles.
- ◆ Le remplissage des bassins et étangs est interdit.
- ◆ Le remplissage des piscines privées est interdit. Toutefois le remplissage de celles de moins de 20m³ reste autorisé et est géré dans un souci d'économie de la ressource.
- ◆ Collectivités, agriculteurs et professionnels sont également concernés par ces restrictions

Cet arrêté préfectoral est valable jusqu'au 31 octobre 2022



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Lien utile :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>